

PREMIÈRE RENTRÉE DES CLASSES

La première rentrée des classes est, pour un professeur, le moment où s'amorce un rapport nouveau à un univers en principe anciennement familier, celui du collège ou du lycée : si, en effet, beaucoup d'aspects de cet univers lui sont connus, c'est désormais autrement qu'il devra apprendre à les connaître. Ce qui suit constitue à cet égard un repérage des principales réalités sur lesquelles son attention devra se porter et auxquelles il devra se créer un rapport en grande partie nouveau.

1. La prise de contact avec l'établissement

1.1. Tout professeur nouvellement nommé dans un établissement doit manifester son existence auprès du chef d'établissement ou de son adjoint. Ce contact administratif, qui peut être bref, aura lieu dans les jours qui précèdent la **rentrée scolaire des enseignants**¹.

1.2. Le nouveau venu devra ensuite se présenter au secrétariat du principal (collège) ou du proviseur (lycée). Au cours de cette entrevue, toutes indications lui seront données notamment sur la signature du **procès-verbal d'installation** dans les fonctions de professeur de mathématiques, acte permettant d'enclencher la procédure administrative qui aboutira au paiement du premier traitement ! En cas de difficulté à obtenir un rendez-vous, cette prise de contact se fera le jour même de la rentrée des enseignants.

2. La journée de rentrée scolaire des enseignants

2.1. La structure de cette journée est sujette à des variations locales, mais certaines questions y sont nécessairement abordées auxquelles le professeur débutant – dans le métier ou dans l'établissement – doit rechercher des réponses fiables, en n'hésitant pas à **prendre des notes** afin d'exploiter au mieux la masse des informations recueillies.

2.2. **L'accueil des personnels et la présentation de la journée** sont en général le fait du chef d'établissement, qui prononce un discours d'ouverture. À l'issue de l'accueil, l'administration fournit – oralement ou par écrit – un bilan de l'année scolaire précédente et précise les dispositions nouvelles (nationales et locales) qui seront mises en œuvre au cours de l'année scolaire et détermineront ainsi en partie les conditions de vie et de travail dans l'établissement. La **présentation des personnels administratifs** (nom, attributions, etc.), auxquels élèves et professeurs doivent s'adresser de manière systématique, constitue une rubrique importante. La **présentation des nouveaux professeurs** concerne évidemment le professeur nouvellement nommé : en cas d'oubli, il devra se manifester sans attendre.

2.3. **La distribution des emplois du temps** est cruciale. Tout professeur stagiaire doit en particulier s'assurer que les jours de formation à l'IUFM sont bien **libres d'activités dans l'établissement**. Dans le cas contraire, il devra, **toutes affaires cessantes**, intervenir auprès de l'administration de l'établissement – en principe dûment informée à l'avance de cette exigence non négociable – pour obtenir une modification convenable de son emploi du temps². Par ailleurs, l'emploi du temps notifié au professeur intègre parfois la participation volontaire à des actions intégrées au projet d'établissement (études au collège, ECJS [éducation civique juridique et sociale] au lycée, ateliers d'expression artistique, etc.). Il faut toutefois rappeler que l'élève professeur doit **au maximum** 8 heures hebdomadaires à l'établissement qui l'accueille, et que, si le stage en responsabilité qu'il y effectue est un élément essentiel de sa formation professionnelle, celle-ci comporte **d'autres volets** (formation disciplinaire et didactique, etc.) **qui exigent par ailleurs un travail important**.

2.4. **La réunion des conseils d'enseignement**, c'est-à-dire des professeurs enseignant une même discipline, sera l'occasion de rencontrer de manière méthodique la « famille mathématique » de l'établissement et permettra au nouveau venu de se faire connaître d'elle. Le conseil d'enseignement, qui se réunit en principe dans la journée, permettra au professeur stagiaire – si ce n'est déjà fait – de nouer contact avec son **professeur conseiller pédagogique** (PCP), en poste dans le même établissement que lui (sauf exception), qui sera son **maître de stage** tout au long de cette année de stage en responsabilité. Il se peut que ce professeur n'ait pas été prévenu de la mission de formation qui lui est attribuée : en ce cas, le professeur stagiaire devra s'assurer de son accord, en lui signalant en outre, s'il la connaît, la date prévue de réunion par l'équipe de l'IUFM de l'ensemble des maîtres

¹ En 2009-2010, celle-ci a lieu le **mardi 1^{er} septembre**.

² Pour les professeurs stagiaires de **mathématiques** élèves de l'IUFM d'Aix-Marseille, les jours libérés de toute activité dans l'établissement sont le **mardi** et le **mercredi** ; pour les professeurs stagiaires en situation, le seul jour libéré est le mardi. On pourra se référer au bulletin académique spécial du 22 juin 2009 (216S) disponible sur Internet à l'adresse : <http://bulacad.ac-aix-marseille.fr/consult/index.php?page=3&id=216S>.

de stage de la discipline. Cela fait, le maître de stage (ou tout autre professeur) apportera au professeur néophyte des réponses à une première série de questions urgentes d'ordre général : horaires de l'établissement, parking, cantine, etc. Plus spécifiquement, le professeur stagiaire devra s'entendre avec son maître de stage sur le **rythme du travail en commun** (en définissant un créneau horaire **hebdomadaire**) et en particulier sur la **préparation** des premières séances de la (ou des) classe(s) dont la responsabilité lui est confiée. À cet égard, il lui appartient de poser toutes les questions, **si « naïves » soient-elles**, qu'il jugera utiles et, plus généralement, de multiplier les rencontres avec les membres de la communauté professionnelle dans laquelle il entre. Le maître de stage lui fournira en particulier les références du manuel choisi pour la (ou les) classe(s) dont il a la responsabilité (en général, la liste des manuels est affichée au CDI ou sur le panneau destiné aux parents d'élèves). La journée de rentrée des enseignants et la réunion du conseil d'enseignement sont aussi l'occasion de rencontrer le **professeur coordinateur de la discipline**, qui fera connaître au nouveau venu certaines contraintes à prendre en compte éventuellement dans l'organisation de son enseignement : épreuves communes, progression commune, etc.

2.5. Le professeur stagiaire doit encore se présenter aux autres professeurs de la (ou des) classe(s) qui lui est (sont) confiée(s), et tout particulièrement au **professeur principal**. Celui-ci lui fera connaître, le cas échéant, un certain nombre d'exigences ou de préconisations (à propos de la tenue du cahier de textes de classe, du calendrier des épreuves en classe, etc.) qu'il est amené à formuler à l'adresse de ses collègues dans l'exercice de son triple rôle de **médiaire** (il est l'interlocuteur privilégié des élèves, des parents, du conseiller d'orientation), de **coordinateur** (à travers les actions d'information qu'il prépare ou la synthèse des résultats obtenus par les élèves qu'il présente au conseil de classe), enfin **d'aide et de conseil** aux élèves (notamment pour formuler et réaliser des objectifs pédagogiques adaptés).

2.6. Le nouveau venu devra en outre identifier les autres services et leurs personnels, partie intégrante de la communauté éducative de l'établissement : le **CDI** (centre de documentation et d'information) et le professeur **documentaliste** ; la **Vie scolaire**, avec le **CPE** (conseiller principal d'éducation) et les **assistants d'éducation** ; le service de l'**intendance**, avec le **gestionnaire** de l'établissement (intendant) et les **agents de service** ; l'**infirmerie**, avec l'**infirmière** et le **médecin de santé scolaire** ; le bureau de l'**assistante sociale scolaire** (le faible nombre des médecins scolaires et des assistantes sociales expliquent en grande partie leur présence discontinue dans l'établissement) ; le **CIO** (centre d'information et d'orientation) dont dépend l'établissement et le **conseiller d'orientation psychologue** (COP) attaché à l'établissement ; les **assistants pédagogiques** ; etc.

2.7. Ce parcours de découverte du nouveau professeur est évidemment l'occasion et le moyen de recueillir de précieuses informations. Le professeur fraîchement installé commencera par se procurer et examiner le **projet d'établissement** voté par le **conseil d'administration** de l'établissement, de même que le **règlement intérieur**. Plus précisément, il devra s'informer des règles concernant le **contrôle des absences**, la **gestion des retards**, l'**enregistrement des notes**, les **sanctions** prévues en cas de manquement, les consignes de déplacement des élèves (à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments), le dialogue avec les parents (réunions générales, rendez-vous individuels, etc.). Il devra en outre s'inquiéter de certains points tout pratiques, gestion des clefs des salles ou conditions d'accès aux divers lieux et matériels utiles (craie et instruments de dessin, salle informatique et logiciels, photocopieuse). Au CDI, il se procurera un matériel documentaire de base (manuels, etc.)³.

3. Quelques principes d'organisation du travail de la classe

3.1. Le travail de la classe, en mathématiques comme ailleurs, est la résultante de deux ordres de décisions, les unes concernant **l'organisation de l'étude** (ou organisation **didactique**), les autres touchant à l'organisation du **temps de l'étude** (ou temps **didactique**). On s'en tiendra ici, de manière volontairement succincte, aux décisions qui ne peuvent être différées et dont les conséquences dans la vie et le travail de la classe sont souvent irréversibles.

3.2. Le professeur stagiaire, à qui échoit la responsabilité d'une classe de collège ou de lycée, doit savoir que son expérience d'ancien élève d'une telle classe est à considérer méthodiquement de manière **critique** : il se trompera souvent – et parfois lourdement – s'il prétend reconduire sans plus de façon des modalités de travail et de vie collective qui lui semblaient peut-être aller de soi du temps où il était lui-même élève d'un collège ou d'un lycée. Dans la classe de mathématiques, ainsi, le

³ Pour le programme de la classe et son document d'accompagnement, voir le site Internet de l'IUFM à l'adresse http://www.aix-mrs.iufm.fr/formations/filieres/mat/fi/pci2/2A.TXT/2009-2010/documents_10.html

« cours magistral » n'est aujourd'hui plus de mise, et il en va de même de cette forme adoucie qu'est le « cours dialogué », qui fait à l'élève une place souvent illusoire. L'organisation didactique, dont dépend d'une manière essentielle la **réussite des apprentissages**, est aujourd'hui centrée sur la notion d'**activité**. Encore cette notion doit-elle être précisée ! Trop souvent, en effet, ce mot semble ne désigner – à tort – qu'une simple phase « préparatoire », voire un pur « échauffement » en début d'heure, sans lien fort avec ce qui suivra. Par contraste, l'activité que l'on qualifiera ici d'**activité d'étude et de recherche** (AER), qui doit laisser une large place à l'action et à la réflexion **des élèves**, est **le cœur de la vie mathématique de la classe**. C'est là, en effet, que se construisent les mathématiques que le professeur doit enseigner et que les élèves doivent apprendre : toute AER proposée à la classe doit ainsi provoquer l'émergence de notions et outils mathématiques visés et se situer au sein d'un **parcours d'étude et de recherche** (PER) qui lui donne un sens plus global tout en permettant l'articulation des mathématiques produites par l'AER aux mathématiques déjà construites. Le matériau mathématique élaboré est alors mis en forme – **par la classe, sous la direction du professeur** – dans une **synthèse** qui en précise les différents composants et les « **institutionnalise** », en les articulant aux mathématiques déjà élaborées, d'une manière presque définitive. Au-delà de la synthèse, en effet, la classe doit ensuite **s'exercer à maîtriser** les contenus mathématiques ayant subi cette première mise en forme, **et doit les « faire travailler »** : c'est là le rôle des **exercices** (le mot est pris ici en son sens strict) et des **problèmes**, lesquels permettent **de pousser plus loin**, d'une façon ou d'une autre, sur tel ou tel point, la construction mathématique entreprise dans l'AER ou la suite d'AER réalisées. À un tel « travail » de **l'organisation mathématique** mise en place jusque là doit répondre alors une **reprise** de la synthèse, qui en retouche certains points et en complète d'autres. L'utilité pour un apprentissage solide de cette exigence didactique – que les traditionnels « corrigés » **ne satisfont que très imparfaitement** – ne saurait être surestimée.

3.3. À l'ancienne opposition binaire Cours / Exercices s'est ainsi substituée une structure **ternaire**, Activités / Synthèses / Exercices (& problèmes), qui doit elle-même trouver une traduction appropriée dans l'organisation des **traces écrites**. À nouveau, même dans les classes ayant adopté une organisation ternaire du travail mathématique – elles sont la majorité –, on trouve encore trop souvent une organisation **binaire** des traces écrites, incongruité qui diminue l'efficacité du travail effectué avec les élèves. En rupture avec cette tradition souvent mécaniquement poursuivie, mais en harmonie avec l'organisation de l'étude très généralement adoptée, les traces écrites doivent donc comporter les **trois** rubriques indiquées ci-dessus. Les programmes scindant le corpus mathématique à étudier en trois ou quatre grands **domaines** (en gros : Calcul⁴, Géométrie, Statistique & Probabilités, auxquels s'ajoutent au collège le domaine des Grandeurs et mesures), lorsque les élèves utilisent un classeur, celui-ci sera divisé d'abord en trois ou quatre parties correspondant à ces domaines, chaque partie étant subdivisée à son tour en les trois rubriques que forment respectivement les AER, les synthèses, les exercices et problèmes. À cela s'ajouteront deux rubriques **communes aux trois ou quatre domaines mathématiques** : la première rassemblera les **travaux** (effectués en classe ou « à la maison ») faisant l'objet d'une « **copie** » remise au professeur en vue de sa **notation** éventuelle (DM, DS, interrogations écrites, etc.) ; la seconde, que l'on peut intituler **Vie et travail de la classe en mathématiques**, permettra de consigner par écrit un certain nombre de directives et d'explications relatives aux conditions, modalités et moyens du travail de la classe et des élèves. Lorsque les élèves utilisent des cahiers, on mettra en œuvre les principes précédents d'une manière appropriée : dans le cas même où les élèves ne disposeraient que d'un unique cahier de mathématiques à la fois (ce qu'imposent certains établissements), on pourra par exemple consacrer les pages paires aux AER et les pages impaires (hormis la première !) aux synthèses, en consignait exercices et problèmes (quand ils ne font pas l'objet d'une « copie ») dans le cahier pris à rebours. Les dispositions adoptées à cet égard seront consignées sous la rubrique **Vie et travail...**, laquelle pourra en ce cas trouver sa place dans le cahier de textes individuel par exemple. À tout cela devra être ajouté un **cahier de brouillon** – ou, du moins, des **feuilles** de brouillon –, instrument nécessaire pour que l'élève mène une recherche **personnelle** en classe même, et qui lui rappellera discrètement que son engagement effectif dans le travail proposé est une exigence didactique essentielle pour la réussite de ses apprentissages.

3.4. L'organisation didactique que le professeur doit progressivement concevoir et mettre en place articule divers lieux et dispositifs qui, ensemble, constituent l'**espace de l'étude** (ou espace **didactique**), dont le professeur fera un recensement précis : au-delà de la classe entière, il bénéficiera

⁴ Le mot **calcul** est pris en un sens extensif, incluant au fil des classes le calcul sur les nombres, le calcul littéral, le calcul trigonométrique, le calcul sur les fonctions, le calcul vectoriel, le calcul infinitésimal, etc.

peut-être de temps en *demi-classe* ou, plus généralement, en groupes plus restreints, comme il en va dans les *modules* ou les diverses formes de *soutien* (aide individualisée, etc.). Chacun de ces dispositifs didactiques est un auxiliaire précieux du travail en classe entière : dès lors qu'on en maîtrise le bon usage, ils permettent au professeur de multiplier utilement les formes et les contenus de ses interventions au service des apprentissages des élèves. Le recensement évoqué ne doit évidemment pas oublier ce dispositif traditionnel – et indépassable – qu'est l'*étude personnelle hors de la classe*, que ce soit hors de l'établissement (« à la maison ») ou dans l'établissement (permanence, études surveillées, études encadrées ou dirigées). Il est en effet nécessaire de donner aux élèves, *à l'issue de chaque séance* sauf exception, un certain travail personnel à accomplir, à condition de *bien calibrer l'effort demandé*, tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif, afin de satisfaire au mieux les *besoins didactiques* des élèves. Dans ce but on proposera des travaux qui ne soient pas seulement des « exercices d'entraînement » et qui s'intègrent de manière appropriée à la dynamique du travail de la classe : mise en forme de la solution d'un ou plusieurs exercices résolus en classe, travail numérique, graphique ou statistique préparatoire à une AER, bilan personnel d'une AER préparatoire à la synthèse collective relative à cette AER, etc. Certains de ces travaux feront l'objet d'une rédaction relevée, corrigée et éventuellement notée par le professeur, en évitant cependant, selon le principe « souvent et court plutôt que rarement et long », de recourir aux lourds « problèmes » autrefois traditionnels en matière de DM (devoir à la maison).

3.5. Le *démarrage du travail* doit éviter deux grands écueils. En premier lieu, ce serait faire fausse route que de se lancer hâtivement dans des *révisions formelles et systématiques* au risque de s'y enliser. Tout à l'opposé, le professeur engagera d'emblée la classe dans l'étude d'un *thème mathématique neuf*, inscrit au programme de l'année qui commence, relevant cependant d'un domaine et d'un secteur mathématiques *déjà quelque peu familiers* (on doit proscrire ici le « totalement nouveau » autant que le « totalement ancien »), mais comportant des éléments mathématiques *inédits et significatifs*. L'étude de ce thème, comme celle des thèmes qui lui succéderont, constituera alors le cadre où intégrer, le cas échéant, les *rappels fonctionnellement utiles*, dont une partie non négligeable pourra au reste faire l'objet d'un travail hors classe des élèves, avec, bien entendu, mise en forme dans la synthèse relative au thème étudié.

3.6. Une seconde chausse-trape, dont il conviendra de se garder fermement tout au long de l'année – sauf à risquer des pertes de temps irratrapables – consisterait à ignorer volontairement ou non les *exigences* et les *limites* du *programme* de la classe. Le professeur s'attachera au contraire à faire chaque fois un *inventaire très précis* de ce qui est attendu par le programme (et non de ce qui est proposé par les manuels) *pour s'y tenir résolument* – types de problèmes relevant du thème étudié que les élèves devront savoir résoudre, techniques de résolution de ces problèmes, concepts, notations et résultats mathématiques constitutifs de ces techniques ou permettant de les justifier, etc. Il s'agit là d'une tâche dont on ne saurait exagérer l'importance dans le pilotage et, déjà, dans la *définition* même des apprentissages visés, c'est-à-dire dans le *contrat* qui réunit professeur et élèves autour des savoirs et des connaissances mathématiques à maîtriser.

4. La première séance

4.1. Bien d'autres aspects de l'organisation du travail de la classe devront être mis en place dans les premières semaines d'enseignement. Mais le professeur débutant se méfiera de toute précipitation, qui conduit souvent à créer des situations en partie irréversibles : il n'est pas nécessaire par exemple d'explicitier dès le premier jour le système d'*évaluation* qui sera mis en jeu. On se limite donc dans ce qui suit aux décisions qui devront entrer en vigueur dès les premières séances.

4.2. Le professeur débutant doit, on l'a noté, s'être informé des horaires précis rythmant la vie de l'établissement : *il les respectera scrupuleusement*. Il s'informerait ensuite de la manière dont se fait l'entrée en classe : dans nombre de collèges, ainsi, les élèves doivent se ranger et attendre dans la cour en un endroit fixé, où le professeur ira les chercher pour les conduire jusqu'à la salle de classe. À l'arrivée en classe, il est d'usage d'imposer aux élèves la station debout à côté de leur bureau, jusqu'à ce que le professeur donne l'ordre de s'asseoir : un tel cérémonial devra, *à l'instar de tout autre*, être commenté par le professeur, qui mettra en avant, par-delà son caractère d'obligation, sa fonction de transition entre l'agitation légitime de la cour et la sérénité nécessaire au travail de la classe.

4.3. Faire face, seul, à une classe, sans peur ni agressivité réactionnelle, l'appréhender comme une totalité différenciée en donnant sa juste place à chacun ne va certes pas de soi et ne se conquiert qu'au fil du temps par un travail explicite de formation qui touche à la personne même du professeur. Le

contenu de la séance de « prise en main » de la classe peut cependant être largement dédramatisé en respectant quelques règles simples qui permettront d'aller vers la mise au travail de la classe. Le professeur doit d'abord **se présenter**, par **prénom et nom**, lesquels seront écrits au tableau (la tradition de cacher son prénom est certes encore vivace, mais elle paraît de plus en plus obsolète au regard des pratiques de civilité actuelles). Il convient alors de faire soigneusement, distinctement, **l'appel des élèves**, en s'assurant de l'orthographe des noms et des prénoms et de leur prononciation appropriée, ce qui est déjà une manière de signifier l'exigence de respect qui devra prévaloir. Cet appel, qui permettra en même temps de relever les absences (pour les communiquer au service de la vie scolaire), pourra être suivi de la distribution d'une **fiche de renseignement** à remplir par chaque élève. Même si les informations recueillies se révélaient ensuite d'un usage rare, la demande ainsi adressée aux élèves manifesterait l'intérêt porté à chacun d'eux par le professeur, tout en lui permettant de se remettre en tête à volonté une image de chacun de ses élèves un peu distanciée, car allégée de certaines des pesanteurs que la vie de la classe ne manque pas d'engendrer ⁵.

4.4. L'un des choix qu'aura dû faire le professeur à ce stade est celui de **tutoyer** ou de vouvoyer les élèves (on suppose ici que les élèves vouvoient le professeur). Le vouvoiement des élèves par le professeur, traditionnel encore il y a un demi-siècle, a aujourd'hui largement cédé la place au tutoiement avec usage corrélatif du prénom (qu'il convient, en classe, de faire suivre de temps en temps du nom : « Yann Monti, veux-tu bien nous lire l'énoncé de la première question ? »). Cette pratique semble se généraliser dans la société, et le vousoiement a maintenant un caractère relativement résiduel, même s'il réapparaît parfois lorsque, faute de pouvoir créer collectivement de nouvelles formes de civilité bien partagées, on tente de recycler des formes de bienséance partiellement sorties de l'usage commun.

4.5. Le professeur procédera ensuite avec les élèves à certaines vérifications. Avons-nous tous les mêmes informations quant aux heures et aux salles allouées ou à propos des dispositifs didactiques prévus (classe entière, demi-classe, soutien, aide aux devoirs, etc.) ? Le matériel requis, général (cahier de textes de classe ou individuel, carnet de correspondance, etc.) ou plus spécifique (manuel, cahiers et/ou classeur, instruments de géométrie et calculatrice, etc.) est-il effectivement disponible ? Les règles d'emploi des moyens **à mettre en œuvre dès la première séance** seront d'abord présentées et, pour certaines, mises par écrit sous la rubrique **Vie et travail...**

4.6. Après distribution aux élèves d'au moins un **tableau synoptique** du programme (si ce dernier ne figure pas dans le manuel), le démarrage du travail se fera par la présentation et l'examen du **programme de mathématiques de la classe**, dont on mettra notamment en évidence les « parties » déjà rencontrées dans les classes antérieures et les parties apparemment nouvelles. Le choix du premier thème mathématique à étudier ayant été expliqué (et un commentaire succinct consigné éventuellement dans la partie **Vie et travail...**), la classe se mettra au travail aussitôt. Quoi qu'il arrive, le professeur arrêtera le travail ainsi engagé 5 à 10 minutes avant la fin de la séance afin de préciser clairement **avec les élèves** le travail à faire hors classe, tout en les libérant **dès que la sonnerie aura retenti**, ce qui est une exigence de respect tant à l'égard des élèves qu'à l'endroit des autres membres de la communauté éducative.

⁵ Bien qu'elles ne concernent que les fichiers **automatisés**, on prendra connaissance des règles édictées par la CNIL relativement au recueil et à la gestion d'informations **nominatives** (voir [CNIL - Collège & Lycée](#) que l'on trouvera sur la page de documents du site de la filière mathématiques).